



PREFET DE L'EURE

Secrétariat Général

DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION
ET DES LIBERTÉS PUBLIQUES
BUREAU DE LA RÉGLEMENTATION, DES ÉLECTIONS,
DU COMMERCE ET DE L'UTILITÉ PUBLIQUE

section utilité publique

Evreux, le 27 juillet 2015

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

AVIS

Société MILTON ROY EUROPE

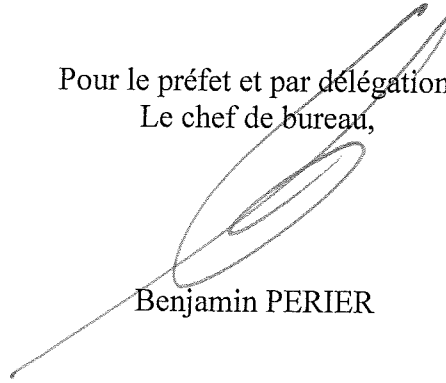
à Pont-Saint-Pierre et Romilly-sur-Andelle

Par arrêté préfectoral n°D1-B1-15-595 du 23 juillet 2015, le préfet de l'Eure a modifié l'arrêté du 3 avril 2012 autorisant la société MILTON ROY EUROPE à exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement à Pont-Saint-Pierre et à Romilly-sur-Andelle.

L'arrêté préfectoral fixe les mesures jugées nécessaires à la prévention des risques susceptibles d'être occasionnés par l'exploitant.

Une copie dudit arrêté est déposée dans les mairies de Pont-Saint-Pierre et de Romilly-sur-Andelle ainsi qu'à la Préfecture de l'Eure - direction de la réglementation et des libertés publiques - bureau de la réglementation, des élections, du commerce et de l'utilité publique, à la disposition de toute personne intéressée.

Pour le préfet et par délégation,
Le chef de bureau,



Benjamin PERIER